

**Procès-verbal – Séance ordinaire – Conseil Municipal de GRIGNOLS
Mercredi 02 Mars 2022 à 20h00**

Convocation du 22 février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le deux mars, le Conseil Municipal de la commune de GRIGNOLS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Mairie de Grignols, sous la présidence de Madame Françoise DUPIOL-TACH, Maire.

PRÉSENTS : Raphaël BERTRAM, Christian BEZOS, Michel CARRETEY, Patrick CHAMINADE, Gaëlle CRISTOFARI, Françoise DUPIOL TACH, Marylène GACHET, Bernard JAYLES, Laurence LAPORTE, Nicolas LORENZON, Léa GONZALEZ-REMACLE, Geneviève NATUREL-ZANDVLIET, Pierre-Florian OUSTRY.

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : Lucienne BIES qui a donné procuration à Patrick CHAMINADE, Solange DEGRUSON qui a donné procuration à Françoise DUPIOL-TACH et Pierre-Florian OUSTRY.

Secrétaire de Séance : Laurence LAPORTE.

Avant d'ouvrir la séance, Madame le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour le point suivant : Soutien à l'Ukraine, pour lequel, elle proposera une motion ainsi qu'un engagement financier de la commune en soutien au peuple UKRAINIEN.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à rajouter ce point à l'ordre du jour.

➤ **Approbation du procès-verbal de la séance du 31 janvier 2022.**

Le procès-verbal de la séance du 31 janvier 2022 est approuvé à la majorité des membres présents et représentés.

➤ **Vote du compte administratif 2021.**

Madame la Maire présente le compte administratif 2021 qui se résume ainsi :

COMMUNE DE GRIGNOLS - COMPTE ADMINISTRATIF 2021					
FONCTIONNEMENT					
Chapitres	DEPENSES		Chapitres	RECETTES	
011	Charges à caractère général	221 793,28 €	013	Atténuations de charges	18 589,51 €
012	Charges de personnel	258 827,26 €	70	Produits des services	6 146,89 €
65	Autres charges de gestion courante	314 977,06 €	73	Impôts et taxes	473 451,54 €
66	Charges financières	12 658,23 €	74	Dotations et participations	381 513,00 €
042	Opérations d'ordre	216 360,00 €	75	Autres produits de gestion courante	39 688,94 €
68	Dotations aux provisions	510,00 €	76	Produits financiers	13,21 €
			77	Produits exceptionnels	218 828,84 €
			042	Opérations d'ordre	- €
Total dépenses		1 025 125,83 €	Total recettes		1 138 231,93 €
			Résultat exercice 2021		113 106,10 €
			Excédent 2020 reporté		287 934,24 €
			Excédent 2021 à reporter		401 040,34 €
COMMUNE DE GRIGNOLS - COMPTE ADMINISTRATIF 2021					
INVESTISSEMENT					
Chapitres	DEPENSES		Chapitres	RECETTES	
21	Immobilisations corporelles	64 607,42 €	13	Subventions d'investissement	128 446,29 €
23	Immobilisations en cours	103 630,18 €	10	Dotations fonds divers	120 832,63 €
10	Dotations Fonds Divers		16	Emprunts et dettes assimilées	- €
16	Remboursement d'emprunts	38 962,46 €	21	Immobilisations corporelles	
26	Participations et créances rattachées				
040	Opérations d'ordre		040	Opérations d'ordre	216 360,00 €
Total dépenses		207 200,06 €	Total recettes		465 638,92 €
			Résultat exercice 2021		258 438,86 €
			Excédent 2020 reporté		199 980,51 €
			Excédent 2021 à reporter		458 419,37 €

Résultat de la section de la section de fonctionnement 2021 à affecter		
Résultat de l'exercice :	Excédent	113 106,10 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur :	Excédent	287 934,24 €
Résultat de clôture à affecter :	Excédent	401 040,34 €
Besoin réel de financement de la section investissement		
Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	Excédent	258 438,86 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur :	Excédent	199 980,51 €
Résultat de clôture :	Excédent	458 419,37 €
Restes à réaliser		
Recettes :		- €
Dépenses :		86 000,00 €
Solde des restes à réaliser :		- 86 000,00 €
Besoin réel de financement :		100 000,00 €
Affectation de résultat de la section de fonctionnement		
En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement :	R1068	100 000,00 €

Affectation du résultat :

TOTAL							
Section de fonctionnement				Section d'investissement			
Dépenses		Recettes		Dépenses		Recettes	
D002		R002	301 040,34 €	D001		R001	458 419,37 €

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Bernard JAYLES, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Madame Françoise DUPIOL-TACH (sortie au moment du vote) après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, tel que présenté ;
2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. Arrête les résultats tels que résumés ci-dessus.

Délibérations n° 03/2022 et 04/2022

➤ Approbation du compte de gestion 2021.

Le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 ;
 - Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
 - Considérant la bonne gestion ;
 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération n° 05/2022

➤ **Adressage validation des noms des voies.**

Dans le cadre de la procédure d'adressage engagée fin 2021, Madame le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la commune.

La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des rues et places, il est demandé au Conseil municipal :

- de VALIDER les noms attribués à l'ensemble des voies communales (liste en annexe de la présente délibération),
- d'AUTORISER Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- d'ADOPTER les dénominations suivantes : (voir ci-dessous).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- VALIDE les noms attribués à l'ensemble des voies communales (liste en annexe de la présente délibération),
- AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- ADOPTE les dénominations des voies selon le tableau ci-après :

Anciennes voies	Nouvelles dénominations
Rue du Château	Allée du Château
Lieu Dit Campin	Chemin de Campin
Chemin des Jardins	Chemin de la Carraire
Chemin de Ronde	Chemin de Ronde
Lotissement le Sabla	
Lieu Dit Bel Air	
A Auzac	Impasse d'Auzac
À Jouanneton	
Lieu Dit Bedouch	Impasse de Bedouch
A Camescasse	Impasse de Camescasse
Lieu Dit Campanot	Impasse de Campanot
Lieu Dit Laborde	
Saint Loubert	
Lieu Dit Campot	Impasse de Campot
Lieu Dit Salette	
Polidor	

Lieu Dit Cardonne	impasse de Cardonne
Aux Boudeys	Impasse de Cassebure
La Gravette	
Lieu Dit Cassebure	
A Cousinet	Impasse de Cousinet
Lieu Dit Sadirac	Impasse de Fontalem
Au Galouchey	Impasse de Galochey
Lieu Dit Campin	
Chemin de la Peyroulette	Impasse de la Peyroulette
La Lande	Impasse des Peupliers
A la Miraille	Impasse de la Miraille
A Joannin	Impasse de Laroque
A Laroque	
Lieu Dit Losse	Impasse de Losse
Lieu Dit Lasserre	
La Fagne	Impasse de Maison Neuve
Maison Neuve	
A Mounicard	Impasse de Mounicard
A Philippon	
Lieu Dit Mourlan	Impasse de Mourlan
Chemin de Ronde	Impasse des Bolets
Sabla de Bas	Impasse des Grives
Lieu Dit Sadirac	Impasse des Lierres
Aux Rochereaux	Impasse des Rochereaux
Chemin de Ronde	Impasse des Saules
À Laboirie	Impasse du Barry
Le Barry	
Le Bergan	Impasse du Bergan
Lieu Dit Charrier	
Le Bousquet	Impasse du Bousquet
Rue des Ecoles	Impasse du grand Pré
Le Hilleton Est	Impasse du hilleton
Au Jardiney	Impasse du Jardiney
A Rouchet	Impasse du Rouchet
Les Arroudets	Impasse les Arroudets
Lotissement Mutin Sud	Place du Pin Parasol
Au Chaouchic	Route de Chaouchic
Route de Flaujacq	Route de Flaujacq
Le Hilleton	
Lotissement Mutin Nord	
Coupiot	Route de Heulies
Le Cardayre	
Le Piat	
Lieu Dit Mourlan	

Daste	Route de la Grande Côte
Le Pinson	
Au Plaisir	Route de la Scierie
A la Tuilerie	Route de la Tuilerie
À Samazeuil	Route de la Vallée
Lieu Dit Lampeau	Route de Lampeau
A Harbaut	Route de Nougues
Lieu Dit Nougues	
Lieu Dit Pehemat	
A Barbuscan	Route de Sadirac
A Fontalem	
Grand Mayne	
Lieu Dit Sadirac	
Les Arroudets	Route des Coteaux
La Gravette	
Lieu Dit Cardonne	
Aux Boudeys	
A Porteteny	
Lieu Dit Mauriet	
Bois de Tauzin	
Polidor	
La Font	
Route de Marmande	
Lieu Dit Péric	Route des Églises
Saint Loubert	
Le Broust	
Lieu Dit Saubin	
La Jangue	
Au Mazerol	
A Piquemil	
La Bioune	
A Breilh	
Route des Landes	Route des Landes
Le Caze	
Le Grand Pre	Route des Miscanthus
Au Camp Guillem	
Marchand	
Lieu Dit Michon	
Didot	
Le Guit	Route des Thermes
Sabla de Haut	Route des Vignes
Le Guit	Route du Guit
Lieu Dit Alger	
Le Bos	Route du Lysos
Le Moulin	

Le Niague	Route du Moulin
Lieu Dit Montcaud	
Moulin du Puch	
A Ponteau	Route du This
A Trouvet	
Aux Plagnes	
Au Lugat	
A Trouvet	
Au This	
Route de Casteljaloux	Rue de la Maison Médicale
Le Bourg Est	
Lotissement Mutin Nord	
Lotissement Mutin Nord	Rue de Mutin
Route de Flaujacq	Rue des Alouettes
Rue des Ecoles	Rue des Anciennes Écoles
Au Jardiney	Rue des Autruches
Rue des Jardins	Rue des Jardins
Lotissement Mutin Nord	Rue des Merles
Lotissement Mutin Sud	Rue du 19 Mars 1962
Le Priat	Rue du Priat
Lieu Dit Mourlan	
A la Miraille	
Lotissement le Sabla	Rue du Sabla
Rue du Château d'Eau	Rue Engel Soubes
Place de la Bascule	Place de la Bascule
Avenue Emmanuel Lasserre	Avenue Emmanuel Lasserre
Avenue Jean Guérin	Avenue Jean Guérin
Route de Casteljaloux	Route de Casteljaloux
Allées Saint Michel	Allées Saint Michel
Place du Marché	Place du Marché
Place de l'Eglise	Place de l'Eglise

Délibération n° : 06/2022

➤ **Bureau de vote pour l'élection Présidentielle des 10 et 24 avril 2022.**

Il convient d'organiser le bureau de vote pour l'élection Présidentielle des 10 et 24 avril prochains.

Présidente : Françoise DUPIOL-TACH,

Vice-président : Patrick CHAMINADE,

Secrétaire : Bernard JAYLES,

Assesseurs titulaires : Marylène GACHET et Geneviève NATUREL-ZANDVLIET,

Assesseurs suppléants : Laurence LAPORTE et Raphaël BERTRAM.

Le tableau de permanence pour la tenue du bureau de vote sera établi en fonction des disponibilités de chacun et sera affiné lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

➤ **Soutien à l'UKRAINE.**

En soutien l'UKRAINE, Madame le Maire propose de valider la motion suivante :

« Le 24 février, le Président de la Fédération de Russie a décidé de mener une opération militaire sur le territoire européen, engageant des forces armées terrestres, aériennes et maritimes sur le territoire de l'Ukraine, République indépendante. Au mépris du droit international et des efforts diplomatiques entrepris par l'Union Européenne et ses alliés, la Russie a choisi de violer l'intégrité territoriale et la souveraineté de l'Ukraine.

Les conséquences de ces choix seront importantes dans les mois à venir, y compris pour les citoyens français. Malgré cela, le peuple français, représenté par ses conseils municipaux, source de la légitimité populaire de notre République, apporte tout son soutien au peuple ukrainien. Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes demeure au cœur du message universaliste porté par la nation française.

Face à la difficulté de la situation et aux temps incertains qui s'annoncent, le conseil municipal de GRIGNOLS :

- Soutient la ferme condamnation par la France de l'incursion militaire et des bombardements de l'Ukraine par la Russie, et apporte tout son soutien au peuple ukrainien ;
- Réclame des sanctions internationales à la hauteur de ces actions unilatérales de guerre ;
- Encourage le Président de la République à poursuivre les efforts de coordination des diplomaties européennes pour garantir la sécurité du territoire de l'Union Européenne et des pays membres de l'OTAN.
- S'engage à favoriser l'accueil en France d'éventuels réfugiés ukrainiens.

Le Conseil Municipal valide cette motion de soutien à l'UKRAINE à la majorité (13 voix POUR et 1 Abstention).

Délibération n° : 07/2022

Par ailleurs, le Ministère de l'Europe et des affaires étrangères a activé le fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) afin de fédérer les initiatives et l'élan de solidarité exceptionnelle avec le peuple Ukrainien dans les territoires. Ce mécanisme permet à toutes les collectivités qui le souhaitent d'apporter leurs contributions financières.

Par preuve de solidarité, Madame le Maire propose d'engager la somme de 1 000.00 € (mille €uros) en soutien aux victimes du conflit.

Le Conseil Municipal valide cette proposition à l'unanimité.

Délibération n° : 08/2022

L'association des Maires de France et la Protection civile appellent à la solidarité nationale pour soutenir les populations Ukrainiennes et s'associent afin de proposer une solution logistique de collecte et d'acheminement des dons sur place. L'objectif de cette opération est d'apporter une réponse immédiate aux besoins urgents des populations déplacées en leur fournissant et acheminant du matériel de première nécessité ainsi que du matériel de secours.

Madame le Maire précise que l'association des Maires de Gironde a été sollicitée pour connaître les associations de protection civile et la procédure à suivre pour acheminer les dons de nos administrés. Elle sollicite l'association Solidarité Sud Gironde par le biais de Léa GONZALEZ-REMACLE pour la gestion des dons.

La Préfecture a établi un questionnaire pour la proposition d'accueil-Hébergement de déplacés d'Ukraine en France.

Des associations Grignolaises ont proposé de faire un don financier par solidarité. Pour ce faire les coordonnées bancaires via la Protection Civile ont été communiquées par l'association des Maires de France.

Toutes ces informations sont disponibles en Mairie. Le Conseil Municipal propose de diffuser toutes ces informations sur le panneau d'information de la commune, par affichettes apposées chez les commerçants, sur les prochains « Potins » ainsi que sur le site Facebook de Grignols.

Dans l'attente de précisions concernant l'acheminement des dons, Léa GONZALEZ-REMACLE propose de recenser les administrés qui souhaitent faire des dons.

➤ **Questions diverses**

- Prochaines commissions et réunions du Conseil Municipal : Les convocations aux commissions travaux (lundi 14 mars à 18h) et finances (mardi 15 mars à 18h) sont distribuées aux membres concernés. Madame le Maire informe l'assemblée que les prochaines réunions du conseil municipal sont prévues le mercredi 23 mars à 20h30 pour le vote des taux des taxes foncières et la CAB et le mardi 6 avril à 20h30 pour le vote du budget 2022.

- Associations et animations : Pour donner suite à la démission de la secrétaire de l'association des commerçants et artisans de Grignols, une Assemblée Générale a été convoquée le 01 mars 2022. Raphaël BERTRAM indique qu'il a été réélu Président de cette l'association. Les convocations à l'assemblée générale avaient été remises en mains propres aux commerçants et artisans ; cependant l'absence des commerces étaient à déplorer à cette assemblée.

Après deux ans d'absence les marchés nocturnes seront relancés en 2022. Par manque de bénévoles Laurence LAPORTE précise que le comité des fêtes aidera pour les marchés nocturnes et souhaite une entre-aide des associations pour l'organisation des manifestations.

Madame le Maire remercie les membres de l'association des commerçants pour leur détermination et leur engagement à faire revivre notre village. Elle précise également qu'avec la fête de la Musique, la fête de la Saint Pierre, les marchés nocturnes, le comice agricole organisera aussi sa fête de la ruralité.

Geneviève NATUREL-ZANDVLIET rappelle que le salon du livre et le salon des créateurs et artisans se joindront à la fête du Comice Agricole le samedi 20 août.

Par ailleurs, elle précise qu'elle poursuit son projet TERRA-AVANTURA. Elle attend le retour des instances concernées pour finaliser ce projet.

Elle signale également qu'elle a repris contact avec la commune de Montferrand Le Château pour relancer le jumelage.

Pour conclure, Nicolas LORENZON souligne que ce sont souvent les mêmes personnes qui œuvrent auprès des associations qui animent les manifestations. Il convient de ne pas trop les épuiser. Il encourage le nouveau bureau de l'association des commerçants à aller frapper à la porte des commerces.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 21h15.